
le non recours aux prestations de santé;

François Latil^{*1}, Jean Xavier Pietri* , and Christine Lechien*

¹RSI (régime social des indépendants) – Ministère de la santé – 139 rue de saussure 75017 paris, France

Résumé

Grace à l'exemple des indemnités journalières pour syndrome coronarien aigu des travailleurs indépendants du RSI, nous avons mis en évidence la fréquence du non recours à ces prestations (1 patients sur 3). les motifs de ce non recours était approché par enquête téléphonique. La durée d'arrêt de travail chez les patients en non recours n'était que de 12,2 jours contre 102,47 qui est la durée habituelle de l'arrêt de travail $p < 0.0001$. De ce fait le préjudice du non recours était réduit. Les facteurs pouvant être en cause dans le non recours étaient des revenus plus élevés, $p < 0.008$, le fait d'être commerçant, $p < 0.03$, par contre ni l'âge , ni le sexe, ni la CMU, ni le fait d'être autoentrepreneur n'intervenaient. Ces résultats sont cohérents avec ceux des études qui portent sur les prestations sociales , surtout le RSA.

Mots-Clés: non recours aux prestations, arrêts de travail, indemnités journalières, prestations sanitaires

*Intervenant